



BP 49032
44090 NANTES
Contact : 0662714248

Mesdames, Messieurs,

Nantes le 20 décembre 2009

Communiqué de presse :

Optez pour la diversité
Mettez fin à la discrimination

LE 10 DECEMBRE 2009, UNE JOURNEE ORDINAIRE DANS LA PATRIE DES DROITS DE L'HOMME :

Le 10 décembre 2009, c'était la journée choisie par les Nations Unies pour les droits de l'homme.

Avec un slogan simple et efficace « Optez pour la diversité, mettez fin à la discrimination » l'organisation mondiale a sensibilisé l'humanité, contre le racisme et les discriminations.

Madame Navi Pillay, Haut Commissaire des nations Unies aux Droits de l'Homme des nations, dans son discours déclarait notamment :

Dans toutes les régions du monde, les minorités continuent de faire face à de graves menaces, à la discrimination et au racisme, et se trouvent fréquemment exclues d'une pleine participation à la vie économique, politique, sociale et culturelle offerte aux majorités dans les pays ou les sociétés, où elles vivent.

L'Union Européenne s'est associée à cette journée, Madame Catherine Ashton, Haute-représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères, nouvellement nommée, et Monsieur Jacques Barrot Commissaire européen, ont rappelé les efforts de l'Union Européenne en matière de lutte contre les discriminations et la protection de la diversité culturelle.

Le même jour, le Conseil de l'Union Européenne réuni à Bruxelles, en présence du Président de la république française, déclarait :

Que la citoyenneté européenne devait devenir une réalité tangible. L'espace de liberté de justice et de sécurité doit, auparavant, être un espace unique de protection des droits fondamentaux. L'élargissement de l'espace de Schengen doit continuer. Le respect de la

personne et de la dignité humaine ainsi que les autres droits énoncés dans la Charte européenne des droits fondamentaux et la Convention européenne pour les droits de l'homme, constituent une valeur essentielle. Il s'agit par exemple de préserver ces libertés et la vie privée des citoyens au-delà des frontières nationales, notamment via la protection de leurs données à caractère personnel.

On doit tenir compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables, les citoyens européens et les autres doivent être en mesure d'exercer pleinement leurs droits spécifiques au sein de l'Union européenne, voire, le cas échéant, en dehors de l'Union.

Le même jour, plus près de nous, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, en présence du représentant du ministère des affaires étrangères français, le Comité des ministres rendait public son premier rapport sur l'utilisation des langues minoritaires dans la république Tchèque.

Dans le cadre de ses recommandations, on pouvait lire notamment : « ...l'utilisation des noms de lieux en polonais sur les panneaux topographiques, outre de nombreuses autres recommandations pour la création d'écoles dispensant un enseignement dans une langue régionale ou minoritaire, etc... ».

Le même jour à Paris, l'UNESCO signait un accord de partenariat avec l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*) pour une plus grande diversité linguistique sur Internet. Plus de la moitié des utilisateurs d'Internet ont pour langue maternelle une langue dont l'écriture ne fait pas appel aux caractères latins. Les IDNs rendront l'Internet plus global et plus accessible à tous. Les utilisateurs de caractères non-latins pourront avoir accès à des adresses Internet rédigées dans leur propre langue.

Le même jour en France, dans la patrie des Droits de l'Homme, on apprenait que Monsieur Eric BESSON au nom du gouvernement, se déclarait contre un projet de loi pour les langues régionales ou minoritaires, ce qui serait contraire au principe d'indivisibilité de la république et d'égalité devant la loi.

En Bretagne, le même jour, à Pornichet, au conseil municipal, le projet de pose d'un panneau Pornizhan, (Pornichet en breton) était combattu par un élu socialiste, Monsieur Jacques LAMBERT, qui déclarait que cette démarche « ...traduit non pas un acte symbolique, mais une vraie déclaration politique... » et le même élu de rajouter : « ...pas opportun d'imposer cette identité, alors que le Conseil Général a du mal à le faire, vous faites plaisir à son président, Monsieur Patrick MARESCHAL, mais vous risquez de fâcher le président de la région des pays de la Loire. ».

C'était le 10 décembre 2009, la journée mondiale organisée par les nations Unies, pour la diversité culturelle et contre le racisme et les discriminations...